

TARIFS

libébus

VOUS SIMPLIFIE LE BUS

TARIFS AU 31 AOUT 2009



La carte à puce - Mode d'emploi



• Carte à puce Libébus !

Voici tout ce que vous devez savoir pour l'obtenir et vous en servir afin de faciliter vos déplacements...

• Comment obtenir ma carte à puce ?

Rendez-vous au Point Accueil du réseau pour remplir une fiche d'inscription. N'oubliez pas de joindre une photo d'identité récente.

• Comment recharger ma carte ?

Au Point Accueil du réseau ou dans un point de vente. Si vous bénéficiez de réductions, rendez-vous auprès de la mairie de votre commune pour obtenir votre carte d'ayant droit. Pour Salon-de-Provence, rendez-vous auprès de la Vie Scolaire ou du Septier (sauf les scolaires).

• Comment protéger ma carte ?

Votre carte à puce est fragile, c'est pourquoi un étui rigide de protection vous est fourni gratuitement lors de la création de votre carte. Ne sortez pas votre carte de son étui ni pour l'utiliser ni pour la recharger, cela n'est pas nécessaire !

• Que faire en cas de perte, vol ou détérioration de ma carte ?

Rendez-vous au Point Accueil pour faire une demande de duplicata. Vous pourrez venir chercher votre nouvelle carte à puce 48h après (le titre de transport en cours est automatiquement transféré). Une carte temporaire vous sera remise afin de pouvoir circuler sur le réseau pendant cette période. Le duplicata coûte 15 € (plus 1€ pour l'étui) et vous sera remis uniquement sur restitution de la carte temporaire.

• Que faire si ma carte est défectueuse ?

Si en validant votre carte le voyant est rouge, rendez-vous au Point Accueil pour la faire vérifier. Pour pouvoir poursuivre votre trajet, vous devrez vous acquitter d'un titre à l'unité à bord du véhicule.

• Que faire si j'ai oublié ma carte ?

Vous devez vous acquitter d'un titre de transport à bord du véhicule.



Infos pratiques

Numéros de téléphone utiles

• Agglopoles Provence :	04 90 59 38 11
• Mairie d'Alleins :	04 90 59 37 05
• Mairie d'Aurons :	04 90 55 63 02
• Mairie de Charleval :	04 42 28 41 18
• Mairie d'Eyguières :	04 90 59 88 00
• Mairie de La Barben :	04 90 55 18 89
• Mairie de Lamanon :	04 90 59 56 07
• Mairie de Lançon-de-Provence :	04 90 42 98 10
• Mairie de Mallemort :	04 90 59 11 05
• Mairie de Pélissanne :	04 90 55 11 52
• Mairie de Salon-de-Provence :	04 90 44 89 00
• Mairie de Sénas :	04 90 57 20 03
• Mairie de Vernègues :	04 90 59 36 07

L'ensemble des titres de transport du réseau Libébus est disponible au Point Accueil - Place Morgan ainsi que dans les points de vente suivants.

Liste des points de vente

- | | |
|---|--|
| • À Aurons :
Mairie d'Aurons,
Av. Gaston Cabrier | • À Sénas :
Papeterie Girard,
13, pl. A. Jaubert,
imm. Luberon |
| • À Eyguières :
Librairie Lire et Ecrire
15 Rue Raoul Jauffret | • À Salon :
Mairie annexe
Les Canourgues,
Centre Cial
Cap Canourgues,
av. Dauphine |
| • À Lamanon :
Presse de la Poste,
Grand' rue | Mairie annexe
de La Monaque,
2 rue Bories |
| • À Mallemort :
Maison de la Presse,
18 cours V. Hugo | |
| • À Pélissanne :
Carnot Presse,
77 rue Carnot | |

Tarifs en vigueur

Ticket unité*	0,90 €
---------------	--------

15 voyages	9,00 €
------------	--------

15 voyages tarif réduit**	6,30 €
---------------------------	--------

Abonnement mensuel

ECOBUS	22,00 €
--------	---------

Abonnement mensuel

ECOBUS

Tarif réduit 30% **	15,40 €
---------------------	---------

Abonnement mensuel

ECOBUS

Tarif réduit 60% **	8,80 €
---------------------	--------

Abonnement mensuel

CLASS'BUS

Tarif réduit 30% **	15,40 €
---------------------	---------

Abonnement mensuel

CLASS'BUS

Tarif réduit 50% **	11,00 €
---------------------	---------

Abonnement mensuel

CLASS'BUS

Tarif réduit 60% **	8,80 €
---------------------	--------

* Les tickets à l'unité sont en vente uniquement dans les véhicules.

** Des tarifs réduits sont proposés aux personnes âgées, bénéficiaires du RSA, chômeurs, adultes handicapés et aux scolaires et étudiants résidant sur les communes de Aurons, La Barben, Pélissanne et Salon-de-Provence. Renseignez-vous auprès de la mairie de votre commune de résidence.



L'abonnement mensuel est valable 1 mois, du 1er au dernier jour du mois, pour un nombre illimité de voyages. Rechargement possible du 25 du mois précédent au 17 du mois en cours.



Les enfants de moins de 4 ans voyagent gratuitement accompagnés d'un adulte (sauf dans le cadre de transport de groupe).



Transport de Groupes : pour les sorties scolaires et extra-scolaires avec jeunes et enfants (minimum 10 personnes), se renseigner au Point Accueil.



NB : Les scolaires de la Communauté d'Agglomération "Agglopolé Provence" peuvent emprunter librement toutes les lignes du réseau Libébus sur validation de leur carte à puce chargée avec le titre scolaire communautaire, à l'exception des lignes en direction ou en provenance d'Alleins, Charleval, Eyguières, Lamanon, Lançon-de-Provence, Mallemort, Sénas et Vernègues, aux périodes de restrictions horaires (entre 7h et 8h et entre 16h et 18h30). Cette restriction ne s'applique pas les mercredis et samedis après-midi scolaires et lors de petites vacances.

Comment bien voyager ?

Transport à la demande - Mode d'emploi



Veuillez vous présenter à l'arrêt quelques minutes avant l'horaire indiqué.



Pour bien voyager, valider votre carte à puce à chaque montée dans le véhicule, même en correspondance.

**Un signal sonore bref + un voyant vert
= carte validée**

**Un signal sonore plus long
+ un voyant rouge
= carte non validée**

**Une carte non ou mal validée
= acheter un titre,
sous peine d'amende**



Si vous rencontrez un problème lors de la validation de votre titre, adressez-vous au conducteur ou au Point Accueil.



Si vous devez acheter un ticket à l'unité auprès du conducteur-receveur, vous êtes tenu de faire l'appoint.



Vous êtes responsable de votre titre de transport et vous devez le conserver pendant toute la durée du trajet. Vous êtes tenus également, sur simple demande, de le présenter aux agents de contrôle.



Les correspondances sont gratuites pendant 1 heure après la première validation, pour un trajet sur 2 lignes différentes sans effectuer un aller/retour.

Pour réserver votre Transport à la Demande (ligne T1 et ligne T2), vous devez téléphoner au Point Accueil Libébus au N° vert : 0800 770 599 au minimum une heure avant votre déplacement et préciser les lieux de départ et d'arrivée qui correspondent à un des arrêts de la ligne ainsi que votre nom et le nombre de personnes pour qui vous réservez.

Il est possible de réserver votre Transport à la Demande du lundi au vendredi de 9h00 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 13h30.

Pour vos déplacements réguliers, vous pouvez réserver à l'avance, pour une période d'une semaine, plusieurs trajets.

Il est important d'annuler votre rendez-vous si vous ne pouvez effectuer le déplacement.



- Vous pouvez acheter un titre de transport au moment de votre déplacement (auprès du conducteur) ou utiliser un des titres de transport du réseau Libébus rechargé sur votre carte à puce.



- La correspondance avec une ligne régulière du réseau Libébus est gratuite.



N.B. : pour les déplacements du samedi après-midi et du lundi matin, les réservations sont à effectuer le samedi avant 13h30.



libébus

Transports en Commun d'Agglopo Provence

Les bus ne roulent pas le dimanche,
les jours fériés, ni le 26 décembre.

Renseignements, Point Accueil

Place Morgan
13300 Salon-de-Provence
Tél. 04 90 56 50 98

Ouvert du lundi au vendredi
de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30
ouvert le samedi matin de 09h00 à 13h30

Libébus - ZI du Quintin
13300 Salon-de-Provence
Tél. 04 90 42 34 14
Fax 04 90 53 45 92
contact@libebus.com
www.lepilote.com



*N'oubliez pas :
les voyageurs souhaitant
emprunter nos lignes doivent
se présenter à l'arrêt et faire
un signe clair au conducteur
à l'approche du véhicule.*

www.agglopo-provence.fr

Alleins • Aurons • La Barben • Charleval
Eyguières • Lamanon • Lançon-de-Provence
Malemort • Pélissanne
Salon-de-Provence • Sénas • Vernègues

L'AVENIR
se prépare
ENSEMBLE